



VOUS DEFENDRE, VOUS INFORMER, VOUS CONSEILLER. AU SOMMAIRE :

Edito

par les élus SUD

SUD est là est déjà de retour avec un nouveau numéro pour finir en douceur une année 2017 mouvementée : arrivée de M. Macron, TRAM et rapprochement départemental, réforme du code du Travail...

Et plus récemment l'annonce du départ de M. Peix, directeur de la CPAM RED et du Havre vers le poste de Directeur Délégué aux Opérations à la CNAMTS. Même s'il a confirmé de nouveau qu'une fusion avec Le Havre n'était pas à l'ordre du jour, nous verrons si ces engagements tiennent avec l'arrivée d'un nouveau Directeur prévue à partir d'Avril 2018.

Ce mois-ci, il sera question de CSG avec un article expliquant le pourquoi du comment du projet de M. Macron (nous remercions l'Union Syndicale Solidaires pour leur synthèse).

Toujours sur notre Président, un florilège de ses différentes déclarations polémiques.

Puis des brèves diverses et variées sur l'actualité de notre organisme, notamment les élections professionnelles qui auront lieu dans notre CPAM au mois de Mars 2018.

Toute l'équipe de votre section SUD vous souhaite une bonne lecture et de bonnes fêtes de fin d'année !!!

Les élus SUD



Hausse de la CSG et ses conséquences :

Décryptage, d'après Solidaires.

Page 2

Petites phrases de M. Macron :

Florilège.

Page 3

Fusions or not fusions ? :

Citation.

Page 4

CPAM RED, une politique RH nébuleuse ?

Explications.

Page 4

Elections professionnelles à la CPAM RED, le calendrier connu :

Informations.

Page 4

CSG : un mauvais coût !

par les élus SUD, d'après Solidaires

Créée en 1991, la contribution sociale généralisée (CSG) est destinée à financer la protection sociale. Cette ressource fiscale affectée aux dépenses de sécurité sociale est assise sur la plupart des revenus. En apparence plus juste, car faisant participer tous les revenus à son financement, elle est en réalité supportée à plus de 80 % par les salariés et retraités... et 11 % par les revenus financiers. Le gouvernement envisage de l'augmenter de 1,7 % au 1er janvier 2018.

Cette hausse est destinée à compenser la suppression des cotisations maladie et chômage des salariés (et la baisse des cotisations maladie et famille des indépendants).

Celle-ci aura lieu en deux temps : - 2,2 points en janvier 2018 et - 0,95 en octobre. Le gouvernement affirme avoir deux objectifs :

- Redonner du pouvoir d'achat aux salariés, la hausse de la CSG ne compensant pas intégralement la suppression des cotisations et ne touchant pas les retraités les plus modestes. Au total, selon le journal Alternatives

Économiques, le gain pour les salariés au SMIC devrait être de 1,45 % par an soit 260 euros.

- Et, la CSG ayant une assiette plus large que les cotisations salariales, faire contribuer plus justement l'ensemble des revenus au financement de la sécurité sociale.

Aujourd'hui : de vrais gagnants, de (possibles) gagnants et énormément de perdants !

Sauf que tout le monde n'est pas gagnant. Comme en témoignent à raison les nombreuses manifestations de retraités le 28 septembre dernier, il y a quelques raisons pour celles et ceux-ci d'être en colère. Et notamment les

retraités qui touchent au-delà de 1200 € de pension de retraite par mois pour les moins de 65 ans et 1350 € pour les plus de 65 ans. Pas vraiment des classes sociales fortunées ! Pour eux, la hausse de la CSG ne sera compensée par aucun dispositif (et ils seront nombreux à ne pas bénéficier de la suppression de la taxe d'habitation, dont les personnes hébergées en maison de retraite par exemple !).

Résultat, un retraité touchant 1500 € par mois perdra sur l'année autour de 300 €. Un cadre supérieur à 20 000 € par mois bénéficiera d'un gain de 1690 € par an (contre 390 € en moyenne pour un employé à 2000 € par mois)... On aura vu plus juste !

Du côté des fonctionnaires, c'est escroquerie à tous les étages ! Une usine à gaz pour faire illusion. Une compensation au 1er janvier se traduira par la suppression de la Contribution exceptionnelle de solidarité (CES) versée depuis 1981 pour alimenter l'assurance chômage (pour les fonctionnaires qui la payent soit celles et ceux qui ont un indice supérieur à 313) et par la mise en place d'une indemnité figée, basée sur une période de référence non encore déterminée (décembre 2017 ou une moyenne de l'année 2017). Cette compensation se dévaluera dans le temps au fur et à mesure de l'évolution de la carrière des agents. Ainsi le gain final sera de zéro ! Et double zéro pour les agents entrant dans la fonction publique au premier janvier 2018 puisqu'ils seront exclus du dispositif de compensation ! Ces agents paieront « plein pot » les 1,7% de hausse de CSG !

Décidément, la coupe est pleine !

Pour certains revenus du capital en revanche les compensations seront importantes : exonération de l'ISF, prélèvement forfaitaire de

30 % sur l'ensemble des revenus financiers (alors qu'aujourd'hui ceux-ci sont intégrés dans le calcul de l'imposition sur le revenu), l'augmentation de la CSG ne sera qu'une piqûre indolore...

Un gouvernement pour les riches, clairement assumé !

Déresponsabilisation sociale et désengagement de l'entreprise !

Mais il faut aussi revenir sur l'arnaque que constitue l'idée qu'on peut donner du pouvoir d'achat sans augmenter les salaires. En supprimant la cotisation chômage pour les salariés, le gouvernement déresponsabilise toujours plus les entreprises quant à la politique salariale, validant le fait qu'elles n'auraient plus à augmenter les salaires pour le travail effectué par les salariés.

N'oublions pas que ces baisses ou suppressions des cotisations sociales pour les salariés se situent dans un mouvement correspondant de baisse, voire de suppression, de ces cotisations pour la part patronale. L'objectif du gouvernement est ainsi, à terme, de cesser de faire financer par les entreprises (salariés et patrons) la protection sociale.

L'entreprise pourrait ainsi se dégager de ses obligations en matière de salaire différé (puisque le travail coûte trop cher !). En projetant de faire financer le manque à gagner pour l'assurance chômage par une partie de la CSG, le gouvernement valide le fait que les dégâts sociaux créés par la mise au chômage de salariés ne sont plus de la responsabilité de l'entreprise mais de celle de la société toute entière ! Il s'agit en fait d'une augmentation de pouvoir d'achat pour certains mais la baisse du salaire différé de tous.

Et une nouvelle fois, socialiser les pertes quand les profits, eux, s'envolent !

Demain : la main basse de l'État sur une protection sociale réduite à l'assistance ?

Enfin ce tour de passe-passe permet à l'État de mettre toujours plus la main sur les ressources de la protection sociale, dont celles de l'assurance chômage que cette hausse de CSG va selon ses intentions contribuer à financer.

On est loin de la logique de salaire différé qui est utilisé par chacun et chacune dans des périodes de sa vie : chômage, maternité, maladie, retraite... C'est un moyen de pression du gouvernement sur la gestion paritaire des fonds par le patronat et les organisations syndicales. Celui-ci pourra imposer directement son point de vue sur le traitement du chômage et la régression ou la suppression des droits des chômeurs. Il pourrait à brève échéance transformer les allocations chômage en allocations forfaitaires d'un montant uniforme, les déconnecter des salaires précédents et en venir à une conception d'assistance en cas de chômage.

Compte tenu des politiques libérales et patronales, des politiques de restrictions et de coupes budgétaires mises en place par le pouvoir actuel, sans compter ses dérives autoritaires, cette étatisation a vraiment de quoi inquiéter.

Les néo-libéraux actuels ne sont plus intéressés par la gestion paritaire. Pour eux, qu'ils soient à la direction du Medef ou du gouvernement, la sécurité sociale pourrait aussi bien être privatisée et l'État chargé d'assurer de simples filets de sécurité mais pas la continuité du salaire. Les salariés

ont tout à perdre de ces politiques, dans leurs droits comme dans leurs moyens de revendiquer et de décider de leur protection sociale.

En 2016 la CSG a rapporté 96 milliards d'euros, bien plus que l'impôt sur le revenu. Elle finance pour plus de 70 milliards d'euros la branche santé, 10 la branche famille et 10 la branche vieillesse. Son taux depuis 1998 est de 7,5 % sur les revenus d'activité, 6,6 % sur les pensions de retraite, 6,2 % sur les revenus de remplacement (comme l'allocation chômage) et de 8,2 % sur les revenus du patrimoine et de placement, et devrait donc augmenter de 1,7%.

A l'heure où le gouvernement annonce de nouvelles attaques contre l'assurance chômage, il y a là une urgence à se mobiliser !

En lieu et place de ces tours de passe-passe,

- Solidaires revendique que les recettes supplémentaires spécifiques pour financer à 100% les besoins sociaux soient assurées par une augmentation des cotisations sociales salariales et patronales, par la fin des exonérations faites au profit des entreprises et par de nouvelles cotisations sur tous les revenus distribués (stocks options, participation et intéressement, dividendes des actionnaires) et enfin par une taxation des revenus du patrimoine.

- Solidaires revendique : un salaire minimum à 1700 euros net et des augmentations pour tous de 400 euros, une augmentation des minimas sociaux.

Qui a dit ???

par les élus SUD

« Il y en a certains, au lieu de foutre le bordel, ils feraient mieux d'aller regarder s'ils ne peuvent pas avoir des postes là-bas ».

En septembre 2017, M. Macron s'en était pris aux fainéants qui s'opposaient à sa loi travail.

En juillet 2017, il avait déclaré :
« qu'une gare c'est un lieu où on croise les gens qui réussissent et les gens qui ne sont rien, parce que c'est un lieu où on passe, un lieu que l'on partage ».

Déjà en 2014, Ministre de l'économie, il avait estimé qu'ils « y avait beaucoup d'illettrés » dans un abattoir en Bretagne.

Ces petites phrases, au-delà de la grossièreté du propos, montrent que le Président de la république, qui se compare à Jupiter, formé dans le moule des grandes écoles et de la banque Rothschild, est bien le président des riches. Mais il faut qu'il se rappelle qu'il a été élu par défaut pour éviter le FN.

Qu'il n'est rien sans le peuple des « fainéants », des « fouteurs de bordels ». La société, les entreprises ne peuvent pas fonctionner sans les gens qui produisent et qui travaillent tous les jours. Les mêmes qui étaient appelés les gueux.

A SUD, on est fier d'appartenir à ce peuple des gueux. Ceux qui se sont levés en 1789, en 1871 lors de la Commune de Paris pour réclamer leurs droits.

Alors, Monsieur Macron, s'il faut descendre dans la rue, nous y serons tous !

Fusions or Not Fusions ?

par les élus SUD

Dans un entretien à la revue Elan (revue de l'association des anciens élèves de l'EN3S – « école ès agents de direction »), M. Alain Bourez, ex-directeur de la CPAM de Nanterre, déclare « qu'il n'y a pas besoin de 102 CPAM (...) Je pense que l'on n'échappera pas à une réorganisation de l'ensemble du réseau. Quand ? Un an, 2 ans, la CNAMTS dit 5 ans »

Que penser de cette déclaration ?

Soit M. Bourez dit vrai et la CNAMTS nous cache des choses, notamment sur le but final du rapprochement avec Le Havre.

Soit ce Monsieur dit des bêtises et il ferait mieux de profiter de sa retraite pour se reposer et éviter de dire n'importe quoi.

CPAM RED, une politique RH nébuleuse ?

par les élus SUD

La politique RH de la caisse paraît de plus en plus floue.

Quelques exemples :

Plusieurs appels de candidatures et offres d'embauche pour un poste de Conseiller Informatique Service (y compris un appel interne à la demande de SUD) sont restés infructueux. Et bizarrement, à l'occasion d'un recrutement n'ayant rien à voir, le jury détecte un candidat « talentueux » pour ce poste.

Concernant les derniers recrutements de gestionnaires-conseil, la Direction change les critères de sélection en cours de procédure. D'abord limité aux candidats ayant obtenu une note à

l'écrit supérieure à 11/20 elle décide d'auditer également d'autres candidats.

D'autre part, des candidats souhaitant une mutation pour se rapprocher de leur domicile sont écartés sans que l'on en connaisse les motifs. On pourra toujours nous faire des discours sur la Qualité de Vie au Travail ou la conciliation vie privée - vie professionnelle.

Enfin, que penser de la façon dont les candidats non retenus sont informés. Ils sont le plus souvent mis au courant par des collègues ou l'apprennent en consultant l'Intranet. Les représentants du personnel ont souvent alerté sur ce point mais rien ne semble vraiment changer.

Il faut croire que le terme « RH » porte bien son nom. Le personnel est une « ressource »...humaine ?!



Elections 2018 à la CPAM RED, le calendrier dévoilé :

par les élus SUD

A la CPAM RED, les élections des représentants du personnel auront lieu le Jeudi 22 Mars 2018. Le même jour auront lieu également les élections des représentants du personnel au Conseil d'Administration.

Suite aux ordonnances Macron réformant le code du Travail, les élus CE, DP, CHSCT seront regroupés en une seule instance représentative du personnel : le Comité Social et Economique (CSE). Sa mise en place est actuellement en cours de négociations entre la Direction, le service RH et les délégués syndicaux, afin de déterminer le nombre de sièges à pourvoir ainsi que le nombre d'heures de délégation des élus.

Une chose est sûre, les représentants du personnel qui seront élus auront moins de temps pour mener à bien leurs missions et devront être polyvalents. Pour cela, il est important d'avoir une équipe d'élus nombreuse dans laquelle chacun pourra s'investir selon son emploi du temps, avec bien sûr des formations possibles.

Il n'est donc pas trop tard pour rejoindre votre section SUD si vous êtes intéressés pour participer à la vie de notre CPAM. N'hésitez pas à contacter les élus SUD !!!

[Consultez le blog SUD \(sur Intranet, rubrique sites utiles\)](#)

Rédaction : les élus SUD

Exemplaire Gratuit : Ne pas jeter sur la voie publique